



## FLASH INFO

### DECEMBRE 2021

#### 1 – STATIONNEMENT RUE DE L’EGLISE :

Suite à des demandes et observations de plusieurs administrés, l’équipe municipale mène actuellement des réflexions sur les stationnements dans une grande partie des rues de la commune.

Ces réflexions amèneront à des aménagements d’interdiction de stationner sur des points particuliers relevés comme potentiellement dangereux ou présentant des contraintes liées à la circulation.

Ces potentielles interdictions feront, dans un premier lieu l’objet, d’aménagements provisoires sur une durée de 3 mois, afin d’en vérifier le bon fonctionnement et la bonne assimilation par les administrés avant validation définitive.

Le premier aménagement provisoire et soumis à arrêté municipal sera mis en place en haut de la rue de l’Eglise à partir du **3 janvier 2022**. Cet aménagement supprimera la possibilité de stationner en haut de la rue de l’Eglise. Cette modification permettra une bonne visibilité et un accès beaucoup plus simple au poteau incendie existant à cet endroit. Les riverains concernés par cet aménagement ont été rencontrés et avertis de cette opération.

#### 2 - FIBRE OPTIQUE :

Après vérification auprès de Val de Loire Fibre, l’opérateur ORANGE n’est toujours pas rattaché à la fibre. Actuellement, seulement 7 opérateurs sont présents : **NORDNET, CORIOLIS, IBLOO, VIDEOFUTUR, K-NET, OZONE, TELWAN**

Val de Loire fibre indique que 80% des logements de notre commune sont raccordables (voir liste ci-dessus). Vous avez la possibilité de tester votre éligibilité en vous connectant sur le site [valdeloirefibre.fr](http://valdeloirefibre.fr)

#### 3 - CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR

Suite à la mise en place du Jardin du souvenir dans notre cimetière, le règlement a été modifié en conséquence. Pour rappel, le jardin du souvenir est un ouvrage réservé aux dispersions réglementées des cendres suite à une crémation. Ce règlement est disponible en mairie sur demande.



#### **4 - UN BOUCHON UN SOURIRE**

Les bouchons ne seront plus collectés en porte à porte : un point de collecte est disponible dans l'entrée du SUPER U, près des caisses.

#### **5 – CITOYENNETÉ**

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les ruelles, les rues, les bords de Loire et le cimetière font que l'entretien de notre commune est de plus en plus compliqué pour notre agent communal, Monsieur Christophe GENTY. Aussi dans la mesure de vos possibilités, nous lançons un appel aux habitants de notre belle commune afin qu'ils soient impliqués responsables et sensibles à la propreté devant leur propriété.

Merci par avance de votre citoyenne implication.